

Guide de l'exposant

Expo
PROTECTION

3-5 NOV. 2026

Paris - Porte de Versailles

RX France



Bienvenue !

Le Guide de l'Exposant vous permet de trouver au plus vite l'information dont vous avez besoin !

Vous trouverez toutes les informations nécessaires afin de préparer au mieux votre participation à EXPOPROTECTION

Ce guide comporte 3 parties :

- Les informations générales, à lire et à suivre pour mener à bien les démarches que vous allez effectuer.
- L'ensemble des formulaires à consulter et/ou compléter.
- L'aménagement de votre stand.

Avant de commencer, assurez-vous que :

1. L'emplacement que vous avez réservé correspond à vos besoins (trappes d'eau, superficie etc..)
2. Que vos identifiants pour accéder à votre espace exposant vous ont bien été transmis par l'email noreply@rxglobal.com (pensez à vérifier vos spams)

Si ce n'est pas le cas, veuillez contacter le service client: [helpdesk Form \(expoprotection.com\)](https://expoprotection.com/helpdesk)

Au plaisir de vous retrouver très prochainement !

Guide de l'Exposant

Sommaire

1. Comment préparer ma venue

A. Informations générales

- Contacts
- Planning salon
- Rétro planning

B. Comment arriver sur site

- Accès au site
- Accès véhicules et livraisons
- Badges d'accès

C. Informations pratiques

- Surveillance des stands
- En montage
- En période ouverture
- En démontage

* Rappel sur les démarches concernant la main d'œuvre étrangère (dédié aux standistes et décorateurs).

* Rappel sur les règles de sécurité des intervenants sur site

D. Exposant responsable

E. Règlement technique d'architecture

2. Formulaires à consulter et à retourner

A. Règlement de sécurité incendie

B. Notice SPS Sécurité et Protection de la Santé

C. Assurance complémentaire (facultative)

D. Formulaire à retourner au Cabinet AFS - Déclaration de matériel en fonctionnement

E. Structures provisoires et démontables

3. Aménagement de mon stand

A. Stands clé en main

B. Espaces nus

C. Aménagements complémentaires

D. Prestataires référencés

1. Comment préparer ma venue



A.

Informations générales

Contacts

Organisateur

RX France
Tel : +33 (0)1 47 56 00 00
52, quai de Dion Bouton
92800 Puteaux

Direction salon

Jean-François SOL DOURDIN

Département technique

Julien ALGOUD
Directeur technique

Laurie GARNIER
Responsable technique
laurie.garnier1@rxglobal.com

Caroline MEZARD
Responsable Technique Exposants
service.technique.expoprotection@rxglobal.com

Service clients / facturation

Envoyez votre question via notre lien :
[helpdesk Form \(expoprotection.com\)](#)

Département Commercial

Nathalie CHARBONNIER
Directrice Commerciale

Florian LAFITTE
Directeur des ventes

Patricia JACQUOT
Directrice de clientèle
patricia.jacquot@rxglobal.com

Celia CHASTANG
Responsable commerciale
celia.chastang@rxglobal.com

Wissal FAREH
Responsable commerciale
wissal.fareh@rxglobal.com

Planning – Pavillon 1 – Paris Porte de Versailles

	Vendredi 30-oct	Samedi 31-oct	Dimanche 01-nov	Lundi 02-nov	Mardi 03-nov	Mercredi 04-nov	Jeudi 05-nov	Vendredi 06-nov
	MONTAGE				SALON			DEMONTAGE
7h00					7H30			7H00
8h00	8H00	8H00	8H00	8H00		8H30		
9h00					OUVERTURE EXPOSANTS			
10h00					9H30	9H30	9H30	
11h00								DEMONTAGE EXPOSANTS
12h00								
13h00		MONTAGE						
14h00					OUVERTURE PUBLIC			
15h00				14H00 Stands Equipés				
16h00								
17h00					18H00	18H00*	17H00 SORTIE VISITEURS	
18h00					SORTIE EXPOSANTS	SORTIE EXPOSANTS	18H00-19H00 DEMONTAGE Stands Equipés	
19h00	20H00	20H00	20H00			*	18H00-minuit	
20h00							DEMONTAGE Stands Nus	21H00
21h00				21H00				
22h00								
23h00								
00h00							00H00	

Prise de possession des Stands Nus

Vendredi 30 octobre à 8h00

Prise de possession des Stands Equipés (Identity, Business, Easy, Essentiel, Présence, Villages, Start up)

Lundi 2 novembre à 14h00

MISE SOUS TENSION DES COFFRETS (coffret intermittent)

MONTAGE

Vendredi 30 octobre : 14h00 – 20h00

Samedi 31 octobre : 8h00 – 20h00

Dimanche 1^{er} novembre : 8h00 – 20h00

Lundi 2 novembre : 8h00 – 21h00

OUVERTURE

Mardi 3 novembre : 7h30 – 18h45

Mercredi 4 novembre : 8h45 – 20h00*

Jeudi 5 novembre : 8h45 – 18h00

Attention : Pas d'alimentation électrique le vendredi 30 octobre de 8h00 à 14h00 et le vendredi 6 novembre

En cas de besoin, merci de commander un branchement électrique de chantier auprès de Viparis :

[Devis pour Branchement de chantier](#)

* Possibilité de faire un cocktail le mercredi 4 novembre de 18h00 à 19h30. Merci de nous contacter avant le 30 septembre pour toute modalité.

Les réserves et le mobilier des stands équipés devront être vidés de leur contenu dès la fermeture du salon à 17h00 le jeudi 5 novembre

Toutes structures et décors devront impérativement avoir quitté le pavillon au plus tard le vendredi 6 novembre à 21h00

Les exposants et leurs prestataires devront obligatoirement suivre le planning établi par l'organisateur pour accéder au site durant les périodes de montage et démontage.

Rétro planning

Mes actions	A faire avant le	Destinataire	
Déclarer mon décorateur	25 septembre 2026		
Envoi du projet de stand	25 septembre 2026	Cabinet d'Architecture ASTECH	pascal.redon@astech-prod.com
Choix de la dotation de mobilier (Stands Easy, Identity et Business)	A faire rapidement	Espace Exposant du salon	Espace Exposant (expoprotection.com)
Prestations du Parc des Expositions (électricité, eau , élingues, parking, wifi..)	Fermeture de la plateforme 27 octobre 2026 à 23h59 <i>(Majoration tarifaire +20% à partir du 19 octobre 2026)</i>	Site VIPARIS STORE	Manifestation home
Aménagements complémentaires		Espace Exposant du salon	Espace Exposant (expoprotection.com)
Matériel en fonctionnement	15 octobre 2026	Chargé de sécurité	eps26@afsconseils.fr
Assurance complémentaire	15 octobre 2026	Service clients	helpdesk.expoprotection@rxglobal.com
Notice de sécurité	18 septembre 2026	Espace Exposant du salon	sps@d-o-t.fr
LOGIPASS		En ligne sur internet (ouverture 1 mois avant le salon)	www.logipass.viparis.com

Comment préparer ma venue

B.

Comment arriver sur site

Accès au site

En véhicule :

PARC : 1, place de la Porte de Versailles, Paris
PARKING 1 : 2, rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris

En transport :

- **METRO** : ligne 12, station Porte de Versailles – sortie 2
- **TRAMWAY** : T2 et T3a, station Porte de Versailles – Parc des Expositions
- **BUS** : ligne 80, station Porte de Versailles – Parc des Expositions et ligne 39, Station Desnouettes
- **VELO** : station Vélib' avenue Ernest Renan

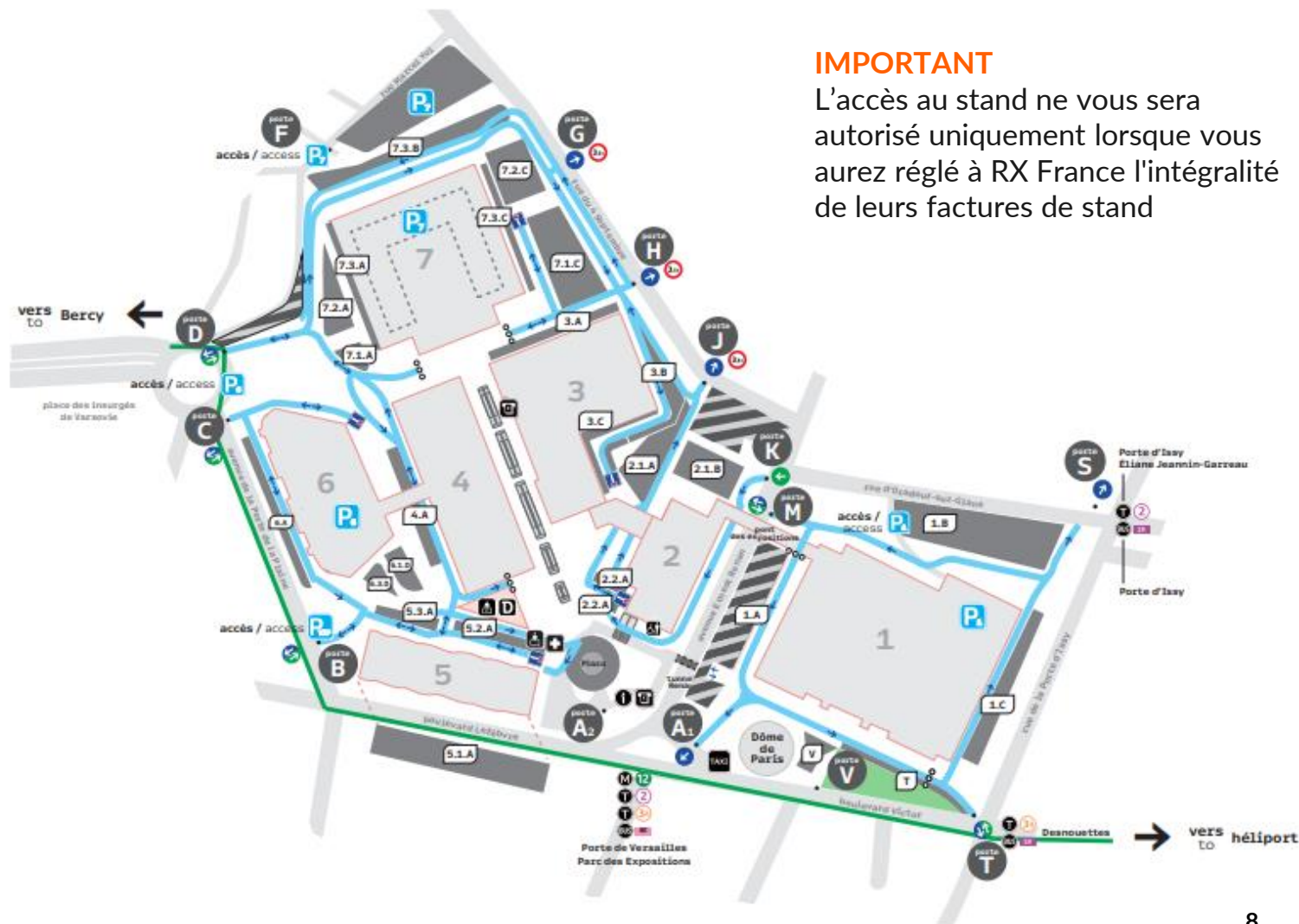
ATTENTION : Pendant le montage et le démontage de l'exposition, il est impossible d'assurer le contrôle des entrées. En conséquence, nous vous invitons expressément à assurer vous-même la surveillance de votre matériel et de votre marchandise.



Lieu : Parc des Expositions Paris Porte de Versailles
1, place de la Porte de Versailles
75017 PARIS
Pavillon 1

IMPORTANT

L'accès au stand ne vous sera autorisé uniquement lorsque vous aurez réglé à RX France l'intégralité de leurs factures de stand.



de leurs factures de stand.

Plan du pavillon

Pendant le montage et le démontage :

Entrée des véhicules : Porte T

Sortie des véhicules : Porte M

(en fonction de la saturation)

En cas de saturation, les services de gardiennage et de sécurité peuvent être contraints d'interdire temporairement l'entrée du Parc des Expositions.

Aucun véhicule ne pourra pénétrer à l'intérieur du bâtiment (sauf dérogation spéciale délivrée par l'Accueil Exposants).

Renseignements sur les accès, la circulation, le stationnement et les enlèvements.

Tél : +33 (0)1.40.68.16.16



En montage et démontage, seuls les véhicules légers chargés de cartons seront autorisés stationner avec un délai d'une heure.



Comment préparer ma venue

Accès véhicules et livraisons



L'accès aux **aires de livraison** est gratuit mais **soumis à l'enregistrement des véhicules sur la plateforme LOGIPASS :**

<https://logipass.viparis.com>

Pour toute question sur le LOGIPASS, merci de contacter la hotline dédiée : contact@e-viparistore.com / [Nous contacter](#)
Tél : +33 (0)1 40 68 11 30

Rappel : Pendant la durée de la manifestation il sera nécessaire d'avoir une carte de parking exposant.

Commande sur [ACCEDER AU SITE/PARKING](#)

Tel : +33 (0) 1 40 68 16 16

RX France



Périodes de montage, démontage, et livraisons quotidiennes

La demande LOGIPASS concerne tous les accès de véhicules pendant les périodes de montage, de démontage et pour les livraisons quotidiennes aux abords du pavillon.

Le stationnement sur les aires de livraison est limité au strict besoin de la livraison.

**Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans le pavillon.
Seuls sont autorisés les engins de manutention.**

1 - Création demande d'accès

Chaque intervenant crée son espace utilisateur pour créer sa demande d'accès. Il utilise son espace dédié pour suivre ses demandes et imprimer son pass d'entrée.

2 - Approbation des demandes

Les demandes faites sur les plages horaires correspondant à la branche d'activité (installateur / exposant / livreur) et au type de véhicule sont validées automatiquement. Les autres demandes font l'objet d'une approbation manuelle (dérogations) dans la limite des places disponibles.



Livraisons pendant l'ouverture

Horaires: le 3 novembre de 7h30 à 8h30, les 4 et 5 novembre de 8h00 à 8h30

Lors des livraisons, le stationnement dans le Parc est limité à 1 heure.

Passé ce délai, les véhicules en infraction seront enlevés sans préavis, aux frais de leurs propriétaires.

*Les réceptions de colis sont sous la responsabilité de chaque exposant.
Un représentant du stand doit être présent sur le stand au moment de la livraison.*

Aucun colis ne sera réceptionné par l'organisateur.

ADRESSE POUR VOS LIVRAISONS

**VIPARIS – Paris Porte de Versailles
Salon EXPOPTECTION – Pavillon 1
N° Stand + Contact+ N° de téléphone**

1, place de la Porte de Versailles – 75015 Paris

Badges d'accès



Les personnes non identifiées n'auront pas d'accès au site.

Pendant le montage, le site est un chantier interdit au public.

L'accès au pavillon en montage / démontage et durant l'ouverture du salon est soumis à la présentation d'un badge nominatif et d'une pièce d'identité.



Décorateurs / livreurs

Badge de montage / démontage

Afin de pouvoir accéder au pavillon lors du montage et démontage, chaque personne devra être enregistrée au préalable et munie de son badge de montage/démontage associé à un papier d'identité. Vous devrez imprimer votre badge de montage / démontage après validation de celui-ci.

Badge de maintenance : accès en ouverture

Afin de pouvoir accéder au pavillon lors de l'ouverture du salon, chaque personne devra être enregistrée au préalable et munie de son badge de maintenance associé à un papier d'identité.

Pour vous enregistrer, cliquez sur le lien ci-après : <https://solar.rxfrance.fr>

Procédure à suivre : [Guide utilisation SOLAR](#)

Pour toute question, contactez : operations.registration@rxglobal.com



Exposants

Badge exposant

Les badges exposant sont obligatoires pour l'accès des exposants pendant la période d'ouverture. Les badges exposant sont aussi valables pendant les périodes de montage / démontage.

Pour vous enregistrer, vous devez vous rendre sur votre Espace Exposant.

Afin d'imprimer vos badges exposants, assurez-vous d'avoir soldé l'ensemble de vos prestations auprès de votre responsable facturation.

Pour toutes questions, contactez le service client via [helpdesk Form \(expoprotection.com\)](https://helpdesk.form.expoprotection.com)



Présence de mineurs

Les mineurs (hors jeunes travailleurs déclarés) sont interdits sur le montage et sur le démontage du salon.

C. Informations pratiques

Surveillance des stands



Surveillance de stands

La surveillance générale pendant le salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Nous vous recommandons de faire surveiller vos installations surtout la nuit.

Nous vous rappelons que les risques de vols sont importants pendant les périodes de montage et de démontage. Durant ces périodes, la surveillance des stands n'est pas prise en charge par l'organisateur. Soyez vigilants envers vos effets personnels.

Retrouvez le bon de commande de notre prestataire Gardiennage sur votre Espace Exposit.



Sinistre et vol

Tout sinistre doit être déclaré par écrit à l'organisateur et, sous peine pour l'assuré de perdre son droit au bénéfice de l'assurance, doit être déclaré à la compagnie d'assurance à l'aide des formulaires-types tenus à la disposition de l'exposant. Cette déclaration doit être faite dans les vingt-quatre heures s'il s'agit d'un vol ou dans les cinq jours dans les autres cas, en indiquant les circonstances du sinistre et le montant approximatif des dommages.

Tout vol doit faire l'objet d'une plainte déposée par l'exposant auprès des autorités de police du ressort du lieu de l'organisation du salon. L'original du dépôt de la plainte est joint à la déclaration de sinistre.

Dans les 24 heures

Déposer une plainte auprès du Commissariat de Police correspondant au lieu où s'est déroulé le sinistre :

Commissariat de Police

250, rue de Vaugirard – 75015 PARIS - Tel : +33 (0)1 53 68 81 00

Dans les 48 heures

Transmettre l'original de dépôt de plainte au Commissariat Général ou à l'issue du salon :

RX France - Salon EXPOPROTECTION 2026

52-54 Quai de Dion Bouton

92800 PUTEAUX

Informations pratiques En montage



Emballages vides-dépôt de matériaux

Les emballages vides doivent être évacués sans délai et entreposés par les exposants ou leurs prestataires en dehors du pavillon.

Il n'existe aucune possibilité de stockage dans le pavillon.

L'entreprise CLASQUIN est référencée officiellement et exclusivement sur ce salon.

Retrouvez leurs bons de commandes sur votre Espace Exposant.



Manutention

L'entreprise de transport & logistique (**CLASQUIN**) est référencée et habilitée à effectuer la manutention de vos colis sur ce salon.

Retrouvez leurs bons de commandes sur votre Espace Exposant.



Douane

Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne peut être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

Informations pratiques

En période ouverture



Animations sonores et enseignes lumineuses

Les animations (sons, vidéos, mascottes...) doivent être déclarées auprès de l'organisateur pour acceptation. Le niveau sonore maximal est fixé à 70 décibels, mesuré à 1m du stand. L'organisateur se réserve le droit de faire baisser ce seuil si l'émission sonore induit une gêne significative pour les stands environnants.

L'exposant est seul responsable du respect des droits de propriété intellectuelle relatifs à la diffusion de musique. En conséquence, l'exposant doit effectuer la déclaration relative à la diffusion de musique sur son stand auprès de la SACEM et doit en assurer le paiement avant le salon.

<https://clients.sacem.fr/autorisations/manifestation-avec-de-la-musique-en-fond-sonore>

L'exposant garantit l'organisateur de tout recours et/ou toute réclamation de tout tiers du fait du non-accomplissement de ses obligations.

Toutes formes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors des limites du stand sauf si l'exposant a réservé cette visibilité auprès de l'organisateur.

Toute publicité lumineuse ou sonore doit être soumise à l'agrément de l'organisateur qui pourra revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition.

Les enseignes «gyrophares» et similaires ne sont pas autorisées.

Les enseignes ou signalisations lumineuses sont autorisées.

En aucun cas, elles ne peuvent être intermittentes ou clignotantes.

Informations pratiques

En période ouverture



Distribution publicitaire / prospectus

La distribution de documents et objets publicitaires est strictement interdite en dehors des limites de votre stand.

Toute distribution de prospectus est interdite dans les allées.



Parking

Le parking du Parc des Expositions devient payant à l'ouverture du salon.

VIPARIS propose aux exposants un abonnement permettant un accès illimité quotidien entrée/sortie pour la durée de la manifestation.

Cet abonnement est à commander directement sur : [ACCEDER AU SITE/PARKING](#)



Réglementation prestation alimentaire sur stand

Chaque exposant présentant sur le salon des échantillons et autres produits alimentaires s'engage à respecter et à utiliser des guides de bonnes pratiques d'hygiène.

Veillez prendre connaissance de ces réglementations [RX reglement alimentaire.pdf](#)

Traiteurs :

Les exposants peuvent faire appel soit aux traiteurs installés sur le site (Horeto), soit à des traiteurs agréés par l'administration de VIPARIS. Tous les traiteurs sont autorisés à assurer des prestations sur le Parc sous réserve de se déclarer avant la réalisation de la prestation auprès de VIPARIS et de finaliser un contrat ponctuel d'intervention sur la base d'une redevance.

Contact : Myriam MOTTIN - Tél : +33 (0)7 60 86 65 23 / myriam.mottin@viparis.com

En l'absence de cet agrément, l'accès au parc leur sera refusé

=> J'opte pour une restauration durable

Éviter le gaspillage alimentaire en commandant les quantités adéquates.

Privilégier les produits bio, locaux et de saison.

Supprimer les plastiques en privilégiant la vaisselle réutilisable ou recyclable, et en apportant sa gourde.

Sélectionner un traiteur ayant mis en place une politique RSE et ayant leur laboratoire proche du lieu de réception.

Informations pratiques En démontage

**Nous vous recommandons
de transmettre ces informations
à vos transitaires, transporteurs et
décorateurs**



Stands équipés et aménagements complémentaires

Les réserves de ces stands, ainsi que le mobilier de location, devront être vidés de tout leur contenu dès la fermeture du salon et au plus tard à **17h00** pour leur démontage par les équipes de l'installateur.



Stands nus - Nettoyage / Remise en état de l'emplacement du stand

Les exposants et leurs prestataires devront obligatoirement respecter le planning établi par l'organisateur. **Le démontage des stands commencera le jeudi 5 novembre à partir de 18h00 jusqu'à minuit et le vendredi 6 novembre de 7h00 à 21h00.**

Tout dépassement de ces horaires entraîne :

- la destruction du stand aux frais de l'exposant,
- le paiement de l'indemnité d'occupation supplémentaire au prorata du prix au m2,
- les dommages et intérêts au loueur des lieux.

L'exposant accepte de payer tous les frais occasionnés par sa défaillance ou celle de son décorateur, installateur ou autre personne, morale ou physique, agissant pour son compte.

(cf. Attestation de démontage, disponible sur votre Espace Exposant)

Nous vous recommandons de retirer dès le début du démontage de vos stands toute publicité, multimédia, produit de valeur, ou tout autre objet que vous voulez récupérer.

Toute détérioration (trous, peinture et marquage...) est strictement interdite.

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous les débris (moquette, gravois, adhésifs, scotchs au sol...) devront être retirés pour le 6 novembre à 21h00. Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit de facturer forfaitairement à l'exposant, les frais liés à l'enlèvement de marchandises, de documentation, de démolition de stand, d'enlèvement de moquette, et de diverses mises en état. Les infractions au règlement seront constatées et consignées.

Pour mémoire, l'exposant doit faire procéder à l'enlèvement de ses propres déchets et ne peut utiliser, en aucun cas, les bennes de l'organisateur.

Pour l'enlèvement de vos déchets, nous vous conseillons de contacter la société **MILLENIUM** chargée du nettoyage du salon. Retrouvez leur bon de commande sur votre Espace Exposant.

Main d'œuvre étrangère

Rappels des règles

l'article L 341-6 du Code du travail :

« Nul ne peut, directement ou par personne interposée, engager, conserver à son service, employer pour quelque durée que ce soit un étranger non muni d'un titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France ».

ATTENTION : si vous faites appel à des décorateurs ou des standistes étrangers pour intervenir sur votre stand. Ces derniers doivent s'assurer que tous les travailleurs étrangers qui travaillent sur le sol Français dont ils feront appel sont déclarés via le **portail SIPSI** : www.sipsi.travail.gouv.fr

L'utilisation du **Télé-service SIPSI** est devenue **obligatoire** depuis le 1er octobre 2016. Il est le seul mode autorisé de transmission de la déclaration préalable de détachement pour les prestataires étrangers.

En tant qu'exposant sur le salon et commanditaires des prestations, vous êtes soumis à une obligation de vigilance. Vous devez vous faire remettre une copie de **la déclaration de détachement**.

Si ces démarches ne sont pas respectées, l'inspection du travail peut mettre en suspend votre chantier sur site, voir annuler votre participation au salon.

Afin d'avoir plus d'informations sur ce sujet, nous vous invitons à consulter le site internet SIPSI : [Sipsi \(travail.gouv.fr\)](http://Sipsi(travail.gouv.fr)), ou sur Immigration professionnelle : [recrutement de main d'oeuvre étrangère - Direccte Ile-de-France](#)

Conformément à la législation française, tout entrepreneur intervenant sur le site, devra tenir à disposition de l'Inspection du travail, les registres réglementaires du personnel, ainsi que le double des titres de travail des travailleurs de nationalités étrangères. L'entreprise utilisant du personnel intérimaire doit s'assurer :

- Que la personne est apte à effectuer le travail auquel elle est destinée
- Que le certificat d'aptitude médicale pour la profession déterminée a bien été délivré
- Que l'intéressé est en règle (carte de travail, carte de séjour)
- Que le personnel a subi une formation à la sécurité

Tout employeur établi hors de France qui prévoit d'effectuer une prestation de service sur le territoire français doit transmettre avant le début de son intervention en France une **DECLARATION PREALABLE DE DETACHEMENT** de ses salariés à l'inspection du travail du lieu de réalisation de sa prestation.

Sécurité des travailleurs

Rappels des règles



Durant les périodes de montage et de démontage, l'accès aux espaces d'expositions et d'événements est réglementé. Vous devez respecter les consignes qui vous seront données par les organisateurs et toutes les personnes chargées de la gestion des accès et de la sécurité.

- Le port des E.P.I. (Equipements de Protection Individuels) est obligatoire durant toute la période de montage et démontage du salon. Merci de prévoir des chaussures de sécurité.
- Les issues de secours doivent rester dégagées et libres d'accès.
- Les R.I.A (Robinets d'Incendie Armés) doivent rester accessibles en permanence.

Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail



C.A.C.E.S.
Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

L'emploi d'une nacelle élévatrice est soumis à la réglementation en vigueur. Les conditions d'utilisation et de fonctionnement de la nacelle doivent être affichées sur la nacelle elle-même. Le conducteur et l'accompagnateur **doivent porter un casque**. Le conducteur doit être en possession d'un **CACES ou toute autorisation équivalente** : autorisation de conduite délivrée par l'employeur après vérification de l'aptitude médicale (certificat annuel) et épreuve pratique de formation. Il doit être âgé de plus de 18 ans.

D. Exposant responsable

Agissons ensemble vers
une démarche vertueuse



J'opte pour des transports bas carbone

Favoriser les déplacements bas carbone (train, voie fluviale et maritime, vélos, camions électriques...).

Mutualiser la livraison avec d'autres participants à l'événement.

Le prestataire officiel du salon **CLASQUIN** organise des transports groupés.



Je pense écoconception

Privilégier des matériaux réutilisables et recyclables, ainsi que l'éclairage en LED.

Sur nos bons de commande, nous facilitons votre compréhension grâce aux pictogrammes recyclables et réutilisables.



J'adopte une communication responsable

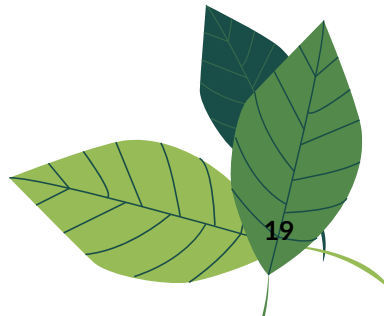
Adapter le tirage de vos prospectus et les goodies, opter pour un support respectueux de l'environnement, adopter des goodies éthiques et ou zéro-déchet.



Je réduis mes emballages

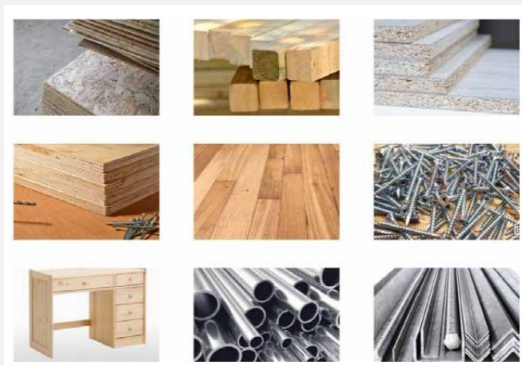
Eviter au maximum le suremballage.

Privilégier des matériaux facilement recyclables ou mieux réutilisables.



MONTAGE / DEMONTAGE

Exposant responsable : Bonnes pratiques



RX France

Je valorise mes matériaux par le Réemploi (cloison, parquet, mobilier, matériaux spécifiques, ...)

Nous organisons le réemploi de vos matériaux par nos filières écoresponsables. Stands nus, [prévenez-nous](#) avant le montage si vous avez des matériaux revalorisables !

PROCESS DE REEMPLOI

1. J'ai des matériaux de mon stand qui peuvent être **réemployés** (en bon état)
2. En amont, je remplis le [FORMULAIRE À COMPLÉTER](#) et je prends contact avec **RE'UP**
3. Au démontage, je démonte **proprement** mes matériaux, **les mets sur palettes sanglées**
4. Je **valide auprès de RE'UP** mes palettes et je les dépose au point de massification.
5. **RE'UP** récupère gratuitement* les matériaux revalorisables et les donne à ses filières solidaires



SENSIBILISATION



ECO-CONCEPTION



RÉEMPLOI



IMPACT



SOLIDARITÉ

*Ce service vous est offert par l'organisateur

MONTAGE / DEMONTAGE

Exposant responsable : Bonnes pratiques

J'organise le retrait de mes déchets

J'ai MOINS de 1m³ de déchets sur mon stand

Je trie sur place et je les dépose en tas dans les allées selon leur nature :

- Cartons
- Papier
- Brochures



- Bois



- Ferraille



- Plastique PE – Film plastique transparent



- Autres déchets
Hors déchets dangereux et déchets d'équipement électrique / électronique



J'ai PLUS de 1m³ de déchets sur mon stand

Je commande l'évacuation de mes déchets auprès du prestataire **MILLENIUM**.

Ils seront valorisés en centre de traitements

POUR COMMANDER L'EVACUATION DE MES DECHETS

En ligne avant le début du montage du salon

EXPLOITATION

Exposant responsable : Bonnes pratiques



Je trie mes déchets

Merci de déposer devant votre stand chaque soir, les différents déchets séparés, ainsi que le verre que nous récupérerons également. Des bacs de tri sont également mis à votre disposition en tête de hall, dans les accueils exposant et visiteurs, et sur certains espaces organisateurs.



Réemploi, suivi du tri
contact@bereup.com

Propreté, évacuation des déchets
MILLENIUM
Tél : +33 (0)1 60 19 72 72

E. Règlement technique d'architecture

Si vous faites appel à un standiste, pensez à lui envoyer ce document afin qu'il puisse tenir compte de ce règlement lors de la conception de votre stand

1 – Pour tous les exposants (stands équipés, stands nus, My Stand Maker) :
Merci de consulter notre règlement de sécurité présent sur votre Espace Expositant.

2 – Uniquement pour les stands nus

a) PLAN TECHNIQUE

Si vous avez des contraintes techniques sur votre emplacement, rapprochez-vous de notre Service Technique Expositants avant de commencer la conception de votre stand afin de récupérer votre plan technique (contraintes en hauteur, piliers, RIA ...)

Contact : caroline.mezard@rxglobal.com

b) VALIDATION RESPECT REGLEMENT ARCHITECTURE → avant le 25 septembre 2026

Dès votre projet finalisé, envoyez deux plans cotés indiquant les vues au sol et en élévation à :

ASTECH pascal.redon@astech-prod.com - Tél : +33 (0)6 83 25 95 12

Notre prestataire vérifiera ainsi le respect du règlement d'architecture.

c) COMMANDE PRESTATIONS TECHNIQUES / ETUDE DE FAISABILITÉ

Commandez vos élingues, fluides... auprès de VIPARIS : [Manifestation home](#)

Afin de finaliser votre commande, un plan technique vous sera demandé.

Ce dernier est nécessaire pour la pose de votre commande mais aussi pour étudier la faisabilité de votre projet (notamment pour l'élingage).

La commande ne sera pas validée tant que la faisabilité n'aura pas été confirmé par VIPARIS.

E.

Règlement technique d'architecture



d) NOUVEAU : BUREAU DE CONTROLE POUR VERIFICATIONS OBLIGATOIRES DES STRUCTURES PROVISOIRES ET DEMONTABLES*

Pour toutes les ossatures d'équipements scéniques dont le point le plus haut est égal ou supérieur à 3,50 mètres et inférieur à 6,20 mètres, calage compris.

Vous devrez être en mesure de fournir à notre chargé de sécurité AFS :

- Une attestation de bon montage du monteur (à dater et signer après le montage) : attestation type à retrouver sur votre Espace Exposant
- Un avis sur dossier ou modèle type par bureau de contrôle ou organisme accrédité (à faire avant le début du montage) *
- Une vérification du montage par un **Bureau de Contrôle** ou **Technicien Compétent**** (à faire sur site).

* Retrouver le détail des cas possibles pour effectuer vos démarches de vérification de vos structures provisoires et démontables pages 40/41

** Retrouver les coordonnées des bureaux de contrôle en page 49 (bureaux de contrôle référencés, non obligatoires)

e) VALIDATION FINALE

Votre projet ne sera considéré comme validé qu'à réception de la validation d'ASTECH et de la confirmation de faisabilité du projet par VIPARIS.

E. Règlement technique d'architecture

En signant votre demande de participation, vous avez pris l'engagement de respecter et de faire respecter par tous décorateurs, installateurs ou entrepreneurs, l'ensemble des clauses du règlement général y compris la durée de montage et de démontage.

L'organisateur du salon se réserve le droit de faire modifier ou de faire démonter par l'installateur général (aux frais de l'exposant) toutes les installations qui ne respecteraient pas le règlement d'architecture et susceptibles de gêner les exposants voisins ou le public.

Le service technique vérifiera toutes les installations des stands et pourra refuser toutes celles qui ne seront pas conformes au projet approuvé.

D'autre part, il se réserve le droit de faire effectuer par un organisme de contrôle agréé, aux frais de l'exposant, un rapport attestant de la stabilité des structures de stand.

Accrochages en hauteur/élingues

Les accrochages à la charpente du pavillon sont réalisés par les services techniques du parc des expositions. Les demandes doivent être effectuées auprès du service exposants du parc :

VIPARIS

[Manifestation home](#)

contact@e-viparistore.com / [Nous contacter](#)

Tel:+33(0)1 40 68 16 16

Dans tous les cas, les éléments suspendus devront respecter les règles d'architecture.

Les éléments suspendus devront respecter les règles d'architecture.

Il est obligatoire de faire contrôler vos structures suspendues (tout élément élingué) par une société agréée afin d'obtenir un procès-verbal de stabilité.

L'exposant doit fournir une attestation de conformité.

Visite 360

Découvrez la pavillon 1 du Parc des Expositions Paris Nord de Versailles grâce à la visite 360 : [Paris Expo Porte de Versailles](#)

E. Règlement technique d'architecture

Les **constructions des stands** doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs* (à partir du sol) et des retraits suivants :

	Hauteur maximale	Retrait	Règles
Construction <i>(tout élément de décoration des stands)</i>	5,00m	1,00m	Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté pour les éléments de 3,50m à 5,00m
Cloisons de séparation/mitoyenneté	2,40m min 3,50m max	/	Les cloisons donnant sur des stands voisins devront être lisses, unies, peintes en blanc ou recouvertes de textile mural blanc ou gris, sans aucun type de signalisation ou câbles électriques apparents
Signalétique	5,00m	1,00m	Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté. Attention : 1m d'écart minimum devra être observé entre le haut des constructions/ cloisons mitoyennes et le bas de la signalétique suspendue afin de ne pas cacher la visibilité (aucune dérogation possible) Important : L'accrochage de signalétique sur drisses ne peut être effectué que par les Services Techniques VIPARIS, Prestation à commander sur Elingues - SUPPORTS & ELINGUES
Enseigne-structure avec élingue	5,00m	1,00m	Superstructure ajourée pouvant comporter label ou sigle lumineux de l'exposant. Elles doivent être élinguées ou bien n'être solidaire de la structure que par une armature légère. Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté
Herse d'éclairage ou pont lumière	5,30m <i>(selon la faisabilité dans le hall)</i>	1,00m	Les herses d'éclairage sont autorisées, élinguées et indépendantes au-dessus des structures du stand. Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté
Stand à étage (coût additionnel, merci de contacter votre responsable commercial)	5,00m	2,00m	Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté. Les stands situés de part et d'autre des allées de sécurité de 6.00m devront obligatoirement respecter un retrait de 2.50m à l'intérieur du stand. (merci de contacter notre chargé de sécurité pour les modalités eps26@afconseils.fr)
Véhicule / matériel exposé	5,00m <i>(si au-delà, merci de nous contacter)</i>	1,50m par rapport à l'allée et 1m en mitoyenneté	Merci de nous contacter afin que nous validions son arrivée dans le hall ainsi que son positionnement sur le stand

*Veuillez-vous rapprocher de votre contact technique pour connaître les zones de hauteur limitée propre à votre emplacement.

Règlement technique d'architecture

Limites de stands

Aucun élément de décoration, mobilier, enseigne, faisceaux d'éclairage ne doit dépasser les limites du stand.

Allées libres

Les exposants devront laisser **les allées libres** de toutes canalisations, câbles ou éléments de décoration, tant au sol qu'en hauteur. En revanche, les canalisations et câbles répondant aux exigences de l'organisateur ou des services de sécurité pourront traverser l'emplacement des stands si besoin.

Ouverture des stands

Chaque façade/côté de stand donnant sur une allée doit obligatoirement respecter une **ouverture de 50% minimum**, de manière à permettre un large accès au stand, à ne pas gêner les voisins et à permettre une grande visibilité et une bonne circulation.

Peuvent être considérés comme ouverture (sur dérogation uniquement) :

- Toute décoration ou mobilier ne dépassant pas 1,10m de hauteur (ex: plante, comptoir d'accueil, cloisons basses...)
- Tout élément mobile, sur toute sa hauteur, permettant l'accès physique au stand.

Attention, les cloisons vitrées ou les claustras ne seront pas acceptés comme ouverture.

Matériel en fonctionnement

Les exposants souhaitant présenter du matériel en fonctionnement, doivent impérativement retourner le formulaire «Matériel en fonctionnement» au chargé de sécurité du salon.

Dégradations

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts et dommages occasionnés aux constructions du bâtiment lors du transport, de l'installation ou de l'enlèvement de leur matériel.

Parois, sol, piliers : il est interdit d'y effectuer des percements, scellements, saignées ou découpages. Il est également interdit de les peindre.

Règlement technique d'architecture

Stands réutilisés

Ils sont soumis au « Règlement d'Architecture » du salon, comme les stands nouvellement construits et doivent être soumis à notre partenaire **ASTECH** pascal.redon@astech-prod.com

Stands de + de 200m²

Merci de contacter le conseiller technique et sécurité du salon.

Stands à étage

Les stands à étage sont autorisés sous réserve de demande auprès de votre responsable commercial. Ils devront observer un retrait de 2.00m avec les stands voisins.

Ceux situés de part et d'autre des allées de sécurité de 6.00m devront obligatoirement respecter un retrait de 2.50m à l'intérieur du stand afin que les stands à étage en vis-à-vis soient éloignés de 11.00m les uns des autres.

Tout stand à étage devra comporter, lors du passage de la commission de sécurité préfectorale, un certificat de stabilité délivré par un organisme agréé et compétent. Merci de soumettre votre projet au Cabinet de Sécurité AFS pour approbation eps26@afsconseils.fr

Vélum

Si vous souhaitez poser un velum, validez d'abord le pourcentage de couverture avec notre chargé de sécurité : eps26@afsconseils.fr

Revêtement de sol

Les stands Equipés par RX France sont livrés avec de la moquette. Si vous avez un décorateur vous proposant ce service, il devra en assurer la dépose et l'enlèvement.

Toute dégradation du plancher existant du fait des exposants sera à leur charge. Il leur appartient donc de prendre toute mesure (plastiques, contreplaqué, etc.) permettant d'assurer la protection du plancher en cas de risque, en particulier peinture.

Bardages sur poteaux

L'habillage des poteaux sera toléré (sous réserve de l'accord de l'organisateur) si le poteau est sur le stand ou accolé à la surface du stand. Tout élément fixé devra être déposée en fin d'exposition par les soins de l'exposant et le bardage débarrassé des agrafes ou autre système d'accroche. Il est interdit de percer ou d'abimer le poteau. À défaut, la remise en état sera facturée à l'exposant.

Règlement technique d'architecture

Animation, sonorisation et enseignes lumineuses

Toutes formes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors des limites du stand sauf si l'exposant a réservé cette visibilité auprès de l'organisateur.

Toute publicité lumineuse ou sonore doit être soumise à l'agrément de l'organisateur qui pourra revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition. Les enseignes «gyrophares» et similaires ne sont pas autorisées. Les enseignes ou signalisations lumineuses sont autorisées. En aucun cas, elles ne peuvent être intermittentes ou clignotantes.

Les animations doivent être déclarées à l'organisateur. Le niveau sonore émis par un exposant ne pourra en aucun cas être autorisé à dépasser 70db, mesuré à 1 m du stand. L'organisateur se réserve le droit de faire baisser ce seuil si l'émission sonore induit une gêne significative pour les stands environnants.

Ballons captifs

Les ballons gonflés à un gaz plus léger que l'air et servant d'enseigne devront respecter les hauteurs et retraits autorisés. **Le ballon doit être implanté dans les limites du stand avec un retrait de 0.50m minimum par rapport aux allées et de 1.00m de retrait par rapport aux cloisons de mitoyenneté.** Si le ballon est éclairant, l'enveloppe devra avoir une réaction au feu M1. Gaz autorisé : air et hélium. Si le ballon est gonflé à l'hélium, aucun stockage de bouteilles d'hélium (vides ou pleines) ne sera autorisé dans le pavillon. Il est également interdit de remettre en pression pendant la présence du public dans le pavillon.

Véhicules exposés

Les véhicules mis en place sur les emplacements devront avoir leur réservoir vidé de leur carburant, la batterie inaccessible au public et un moyen d'extinction adapté au véhicule. Pour tout complément d'information, nous vous invitons à contacter notre chargé de sécurité : eps26@afsconseils.fr

Règlement technique d'architecture

Accessibilité personnes à mobilité réduite

Tout stand équipé d'un plancher technique supérieur à 2 cm de hauteur sur lequel le public peut être amené à monter devra comporter obligatoirement une rampe d'accès. Cette dernière devra avoir une largeur de 0,90 m et une pente comprise entre 2% et 5%. Celle-ci sera intégrée au stand et ne devra pas déborder sur les allées.

Commandes de désenfumage et postes d'incendie fixe

Sur les bardages de périphérie ou les poteaux sont placés des commandes de désenfumage ou des extincteurs. Les R.I.A. doivent être visibles et accessibles sur un rayon de 1 m. Les interphones doivent rester dégagés en permanence. Le balisage de ces installations doit rester visible.

R.I.A.

Le Robinet d'Incendie Armé (R.I.A.) devra rester visible et accessible, donc libre de tout coffrage, porte, rideau ou décoration.

Un rideau flottant est cependant toléré devant l'appareil, rideau de couleur neutre. Un report de signalétique sera réalisé au-dessus du rideau (plaque rouge, lettres R.I.A. blanches ou pictogramme, 40 cm x 15 cm).

Son accès devra être possible : un cheminement de 1 m de large au minimum, devra être réservé depuis l'allée la plus proche.

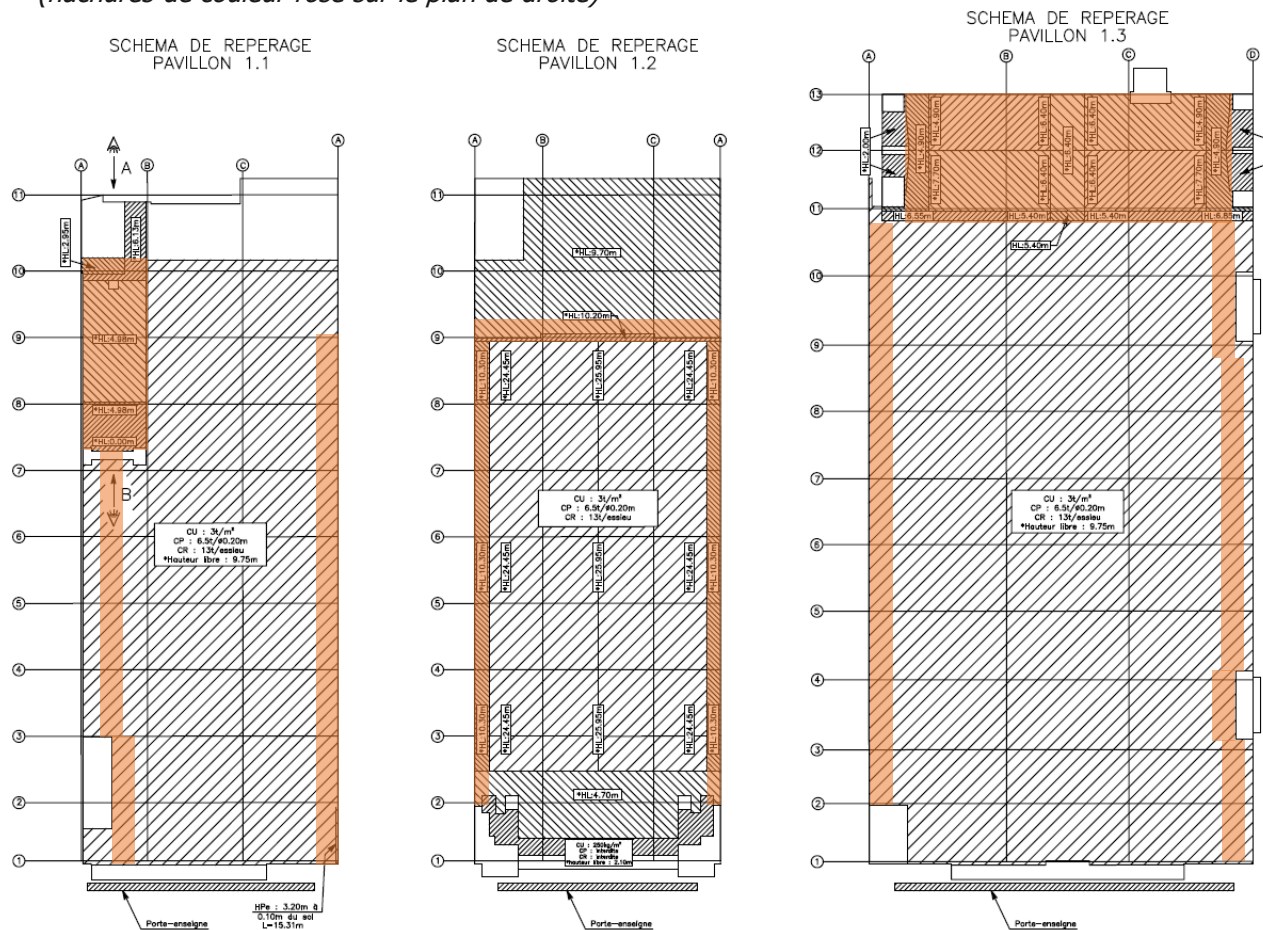
Commission de sécurité

Toutes les installations devront être conformes aux prescriptions édictées par la Préfecture de Police. Le Service Technique présent sur place vérifiera toutes les installations de stands et refusera toutes celles qui ne seront pas conformes au Règlement du salon. En raison du passage de la Commission de Sécurité, l'installation des stands doit être terminée au plus tard la veille de l'ouverture au public.

Règlement technique d'architecture

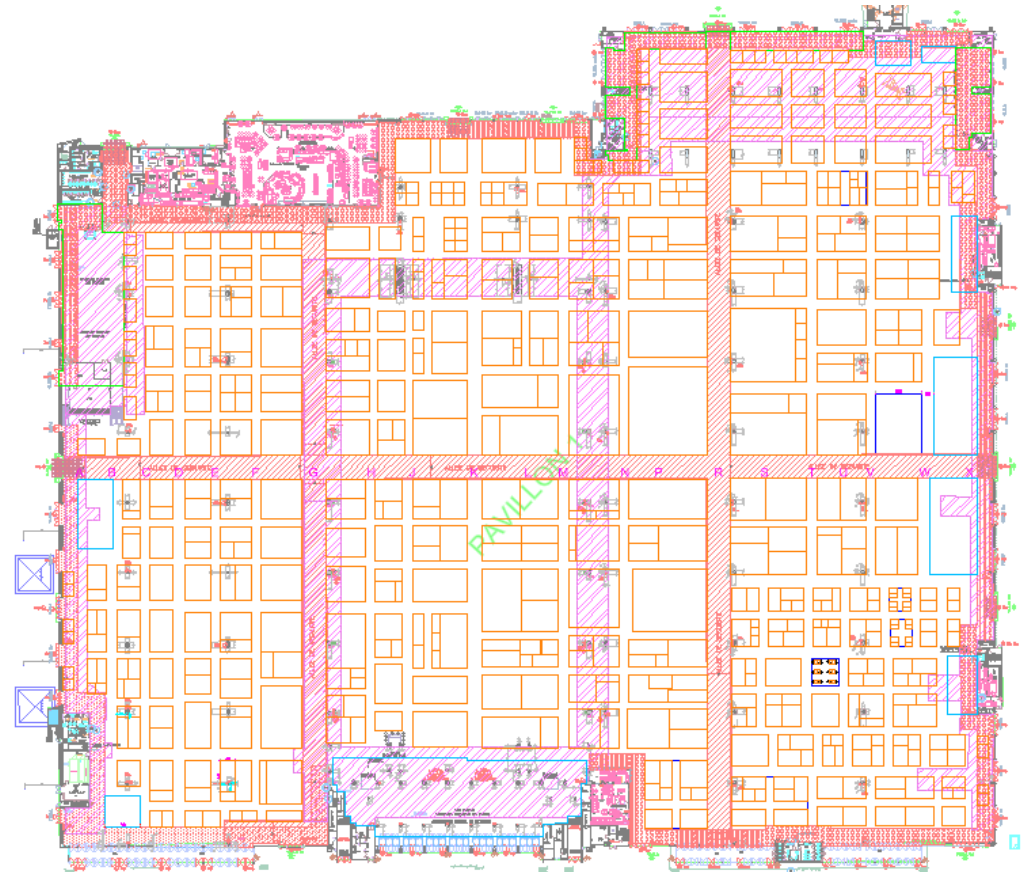
Particularités pavillon 1 : les gaines techniques au plafond et zones non élingables

(hachures de couleur rose sur le plan de droite)

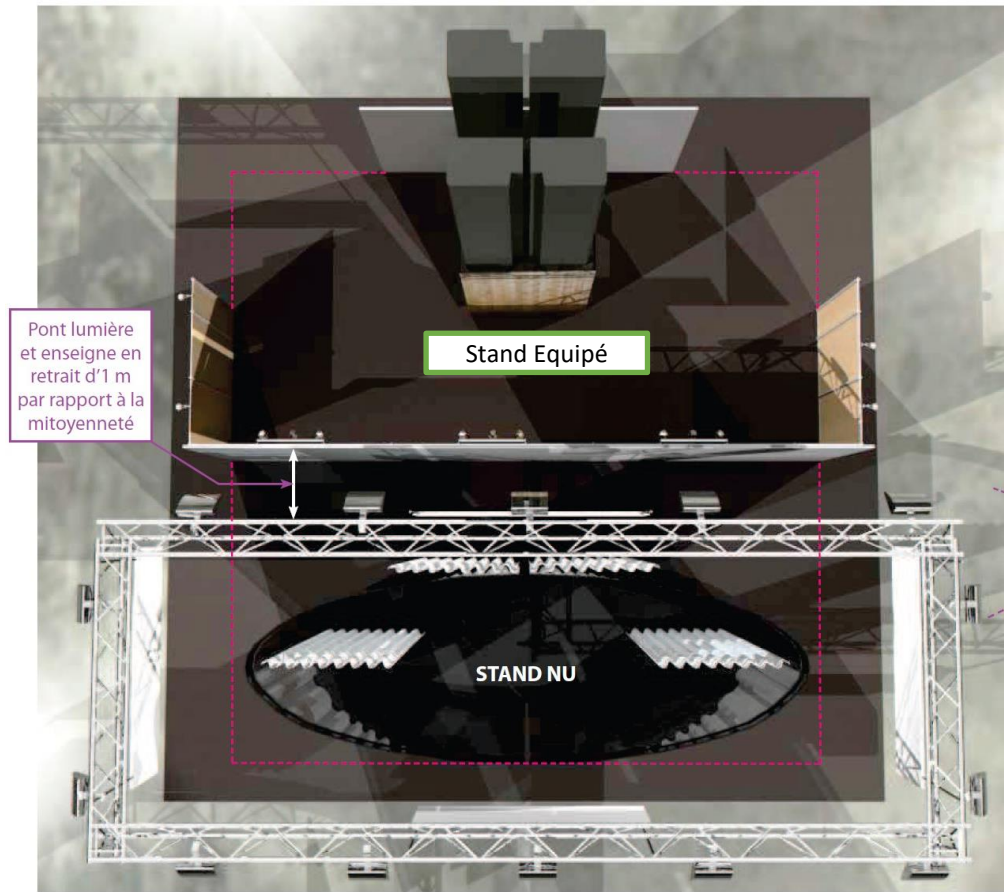


Veillez vous rapprocher de votre contact commercial pour connaître les zones de hauteur limitée propre à votre emplacement.

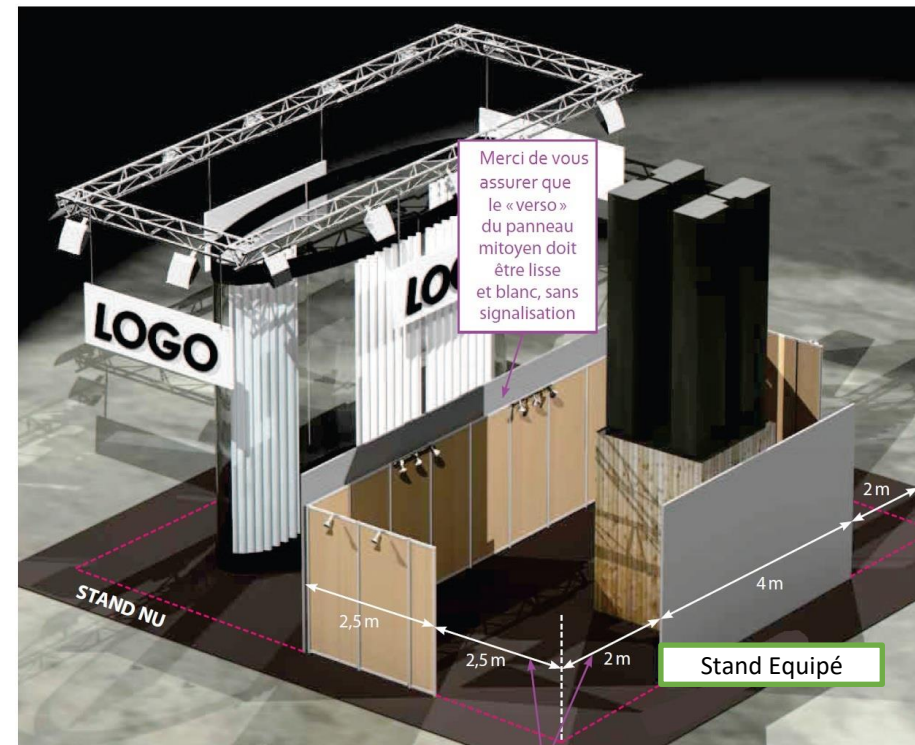
Les stands qui se trouvent sous les gaines techniques du pavillon 1 doivent être accompagné par les services exposants de **VIPARIS** pour valider la faisabilité de leurs projets **d'accrochage en hauteur et d'accrochage de signalétique sur drisses**.
Contact : M. Tom SERRE – tom.serre@viparis.com



Règlement technique d'architecture



Visuel non contractuel

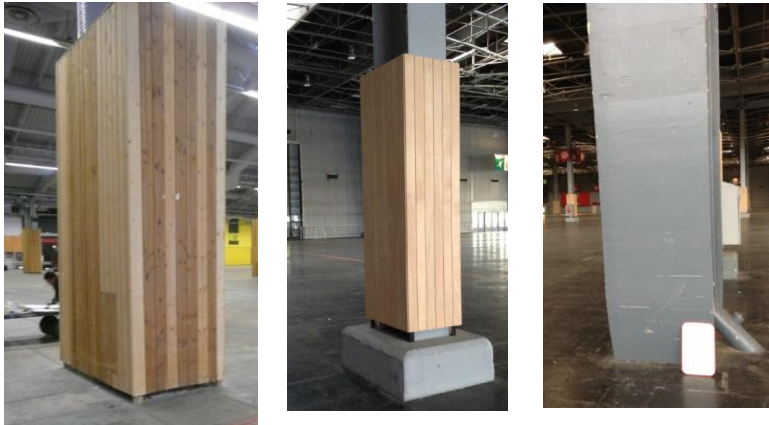


Visuel non contractuel

Comment préparer ma venue

Règlement technique d'architecture

HABILLAGÉ POTEAU



RIA - ROBINET D'INCENDIE ARMÉ



COFFRET ÉLECTRIQUE (puissance ≤ 20kW)

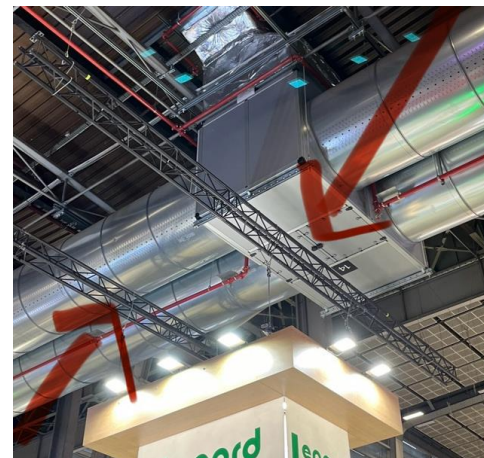
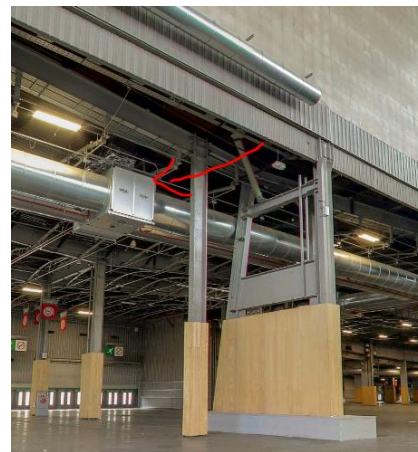
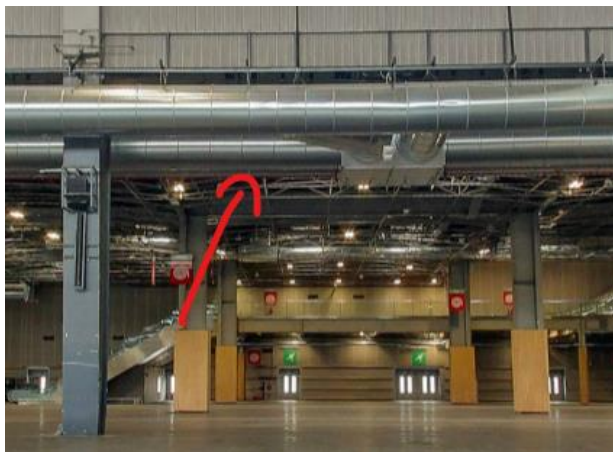


COFFRET DE CHANTIER



GAINES DE CLIMATISATION AU PLAFOND

(nécessitant une étude de faisabilité auprès de Viparis si vous souhaitez élinguer une structure)



Exemple de mise en place de palonniers pour élinguer une enseigne suspendue (cout supplémentaire)

TRAPPE TECHNIQUE



2. Formulaires à consulter et à retourner



A. Règlement de sécurité incendie

Veillez lire attentivement **les Règles de prévention liées à la sécurité incendie, au risque de panique du public et à l'accueil des personnes en situation de handicap** que vous retrouverez en intégralité dans votre espace exposant.

Attention, un formulaire est à consulter dans votre **Espace Exposant**.
Le document **Matériel en fonctionnement** pages 38/39 est à compléter en fonction du matériel exposé sur votre stand.

Pour toute question relative à la sécurité incendie et au matériel en fonctionnement, contactez : **AFS Conseils & Sécurité** - Tél : +33 (0)6 70 61 95 11 - eps26@afsconseils.fr

CONSIGNES DE SECURITE					
INCENDIE  SERVICE SECURITE N° _____ POMPIERS N° _____ NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	 ATTACHEZ LE FEU AU MOYENS DES EXTINCTEURS APPROPRIES	 DANS LA FUMEE BAISSÉZ-VOUS L'AIR FRAIS EST PRES AU SOL	 N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS	 FACILITEZ L'ACCES DES POMPIERS	 N'ENCOMBEZ PAS LES MOYENS DE SECOURS
EVACUATION  DES L'AUDITION DU SIGNAL SONORE  GARDEZ VOTRE SANG-FROID	 FERMEZ LES PORTES ET LES FENETRES EN QUITTANT VOTRE POSTE DE TRAVAIL	 DIRIGEZ-VOUS CALMEMENT VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT	 N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS	 LOCALISATION DU POINT DE RASSEMBLEMENT	
ACCIDENT  PREMIERS SECOURS N° _____ AMBULANCE N° _____ NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT BLESSURES BRULURES ASPHYXIE ? FEU SUR UNE PERSONNE EMPECHEZ-LA DE COURIR, COUCHEZ-LA, ENVELOPPEZ-LA AVEC UNE COUVERTURE OU EN VETEMENT.		RESPONSABLES DE SECURITE M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____		

B. Notice SPS Sécurité et Protection de la Santé

Veillez lire attentivement **la Notice SPS Exposant** que vous retrouverez en intégralité dans votre espace exposant.

Pour les stands Start up / Présence / Essentiel / Easy / Identity / Business et les stands nus My Stand Maker, cochez la **case A** « mon stand est construit par l'Organisateur »

Le formulaire sera à renvoyer par mail à : sps@d-o-t.fr **avant le 18 septembre 2026**

A - Si votre stand est construit par l'Organisateur ou par vous-même ou par une seule entreprise sans sous-traitants :

ALORS VOUS DEVEZ :

Renvoyer cette attestation à la société D.Ô.T et transmettre l'information de cette notice SPS au prestataire (mandaté par vos soins) qui intervient, lors des périodes de montage et de démontage, sur votre stand. Celui-ci devra nous faire parvenir les informations demandées dans l'ATTESTATION (en page 2 de ce document).

Pour les stands nus :

Complétez les informations demandées et renvoyez le formulaire accompagné d'une vue de votre stand.

Le formulaire est à renvoyer par mail à : sps@d-o-t.fr

C. Assurance complémentaire (facultative)

Rappel du règlement général du salon

10.3 - Assurance multirisques exposants

Les Exposants sont obligatoirement assurés par l'intermédiaire de l'Organisateur pour les risques aux objets exposés.

L'assurance multirisques couvre les sinistres ou dommages accidentels touchant un bien appartenant à l'Exposant ou dont il a la garde. L'assurance prend effet au moment où les biens sont déposés sur l'espace d'exposition de l'exposant. Elle cesse dès que les biens quittent l'espace d'exposition à l'issue de la manifestation.

Sont couverts, dans la limite du plafond de garantie de 15.000 € :

- les objets exposés, matériel de présentation, meubles et tous autres biens destinés à être contenus dans l'espace d'exposition ;
- les biens loués ou prêtés, y compris l'espace d'exposition ou le module d'exposition fourni par l'organisateur ;
- le matériel audiovisuel et les écrans plasmas / LCD. Pendant les heures de fermeture au public et/ou aux exposants, les matériels audiovisuels utilisés à des fins publicitaires (tels que magnétoscopes, caméras, caméscopes, microportables) doivent être remisés dans un meuble et/ ou un local spécifique fermés à clé.

L'exposant a la possibilité, en s'adressant à l'Organisateur, de souscrire une garantie complémentaire facultative jusqu'à 1.000.000 €.

Les limites et le détail des garanties de bases et des garanties optionnelles facultatives sont consultables sur le lien suivant : [BULLETTIN D'ADHESION](#)

Retrouvez le formulaire de souscription à cette assurance complémentaire (facultative) sur votre Espace Exposant.

Il est à compléter et retourner avant le 15 octobre 2026 par mail, à notre service client : helpdesk.expoprotection@rxglobal.com

D. Formulaire à retourner auprès du Cabinet AFS

Déclaration de matériel en fonctionnement 1/2

Formulaire à compléter et retourner avant le 15 octobre 2026

Par mail : eps26@afsconseils.fr

Par voie postale : **Cabinet AFS**
56, rue Salengro
93110 ROSNY-SOUS-BOIS

Raison sociale :

Allée : Numéro de stand :

Adresse :

..... Code postal :

Ville : Pays :

Tél : Contact :

E-mail :

Type de matériel ou d'appareil présenté en fonctionnement :

.....

.....

.....

D. Formulaire à retourner auprès du Cabinet AFS

Déclaration de matériel en fonctionnement 2/2

1. Risques spécifiques

Source d'énergie électrique supérieure à 100 kW :

Puissance utilisée :

Liquides inflammables :

Nature :

Quantité :

Mode d'utilisation :

N.B. : Les décisions de l'Administration concernant les demandes d'autorisation seront notifiées à l'exposant par l'organisateur.

Important !

Les matériels présentés en fonctionnement doivent, soit comporter des écrans ou carters fixes et bien adaptés mettant hors de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon à ce que les parties dangereuses soient tenues hors de portée du public, et au moins à une distance d'un mètre des circulations générales.

Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.

2. Risques nécessitant une demande d'autorisation ou une déclaration particulière

Moteur thermique ou à combustion :

Générateur de fumée :

Gaz liquéfiés (acétylène, oxygène, hydrogène ou gaz présentant les mêmes risques) :

Nature :

Quantité :

Source radioactive :

Rayon X :

Laser :

Cachet de l'entreprise :

Signature :

E. Structures provisoires et démontables 1/2

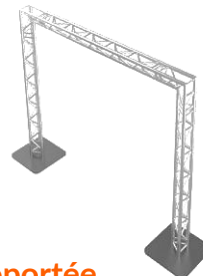
(en application de l'arrêté du 25 juillet 2022 modifié et du cahier des charges du Parc)

VERIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR LES STRUCTURES PROVISOIRES ET DEMONTABLES

Exemples de structures :



Totem



Arche autoportée



Pont lumière suspendu avec enseigne

CAS N° 1 POSSIBLE POUR LES DÉMARCHES

**Vous avez commandé votre structure par le biais de VIPARIS et/ou vous avez un stand fourni par l'organisateur
ET
vous n'accrochez rien sous cette structure**

**Vous n'avez aucune démarche à réaliser :
toutes les vérifications réglementaires sont
gérées par VIPARIS et/ou l'organisateur**

E. Structures provisoires et démontables 2/2

(en application de l'arrêté du 25 juillet 2022 modifié et du cahier des charges du Parc)

VERIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR LES STRUCTURES PROVISOIRES ET DEMONTABLES

CAS N° 2 POSSIBLE POUR LES DÉMARCHES

Votre structure n'a pas été commandée à l'organisateur (vous montez votre propre structure)

Vous devez :	Cat. OS1 Inférieur à 3,50m*	Cat. OS2 Entre 3,5m et 6,2m*	Cat. OS3 Supérieur à 6,2m* et/ou plus de 12 élingues et/ou plus de 1000 kg
Missionner un bureau de contrôle ou un organisme accrédité avant le début du montage pour obtenir un avis sur dossier (vérification : des notes de calculs, plans,...)		✓	✓
Missionner un bureau de contrôle ou un technicien compétent <u>formé</u> pour la vérification après montage de votre structure		✓	✓ <i>Bureau de contrôle uniquement</i>
Etablir une attestation de bon montage (modèle type disponible sur votre Espace Exposant)	✓	✓	✓

*Hauteur du point le plus haut calage compris

Attention, un **technicien compétent** doit être référencé et formé par l'un des organismes de formation habilités par le Synpase. **Retrouvez la liste des bureaux de contrôle en page 49.**

3. Aménagement de mon stand



A. Stands clé en main

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1

Un numéro de stand et un emplacement vous ont été attribués ainsi que vos codes d'accès à votre [Espace Exposant](#).
Vous allez être contacté par le prestataire en charge de votre stand.

2

Complétez le formulaire reçu de la part du prestataire

Renvoyez ce document avec vos choix d'aménagement (exemple : coloris moquette et cloisons) et vos éventuelles commandes complémentaires (éclairage ou signalétique supplémentaire).

3

Vous souhaitez commander d'autres prestations pour votre stand, consulter la liste de nos prestataires recommandés et découvrez leur catalogue sur votre [Espace Exposant](#).

4

Votre stand équipé sera prêt la veille de l'ouverture du salon.
Les équipes techniques seront à votre disposition sur site pour toute demande concernant l'aménagement de votre stand.

LES SERVICES INCLUS

- Cloisons en location modulaire ou bois gainé coton gratté (en fonction du type de stand)
- Moquette (coloris au choix sur formulaire)
- 1 coffret électrique en courant intermittent (puissance 1KW, 3KW ou 4KW en fonction du type de stand)
Pour les villages, alimentation électrique prévue.
- Éclairage évolutif en fonction de la surface
- Signalétique
- Mobilier (dotation immuable prévue ou à choisir via votre , sauf pour la formule Essentiel)
- Nettoyage (remise en état avant ouverture puis quotidien)

A. Stands clé en main

Nos offres de stands clé en main sont gérées par nos partenaires officiels

Formule Présence (Créatifs by GL Events)

4 - 6 - 9 - 12 - 15m²



Formule Essentiel (Créatifs by GL Events)

de 9 à 45 m²



Formule Easy (Créatifs by GL Events)

de 9 à 45 m²



Formule Business (Standing) dès 12m²

Formules Identity (Links Event) dès 12m²

Formules Villages /Start up (Standing)

Le coffret électrique de votre stand est semi-permanent (ne fonctionne pas la nuit)

1KW : Formule Présence 4 et 6m²

3KW : Formules Essentiel, Easy et Présence à partir de 9m²

4KW : Formules Identity et Business

B. Espaces nus

La surface est
délimitée par un
marquage au sol

Les cloisons de séparation
et la moquette ne sont
pas fournies

PLUSIEURS POSSIBILITÉS

Option 1 : Contactez My Stand Maker

Nos standistes sont à votre écoute pour vous proposer un stand sur mesure, à votre image. Retrouvez plus de détails sur concernant cette solution sur la page suivante.

Option 2 : Vous avez votre propre standiste / décorateur

Déclarez votre prestataire sur votre Espace Exposant.

La réalisation de votre projet de stand doit être en conformité avec les règles d'architecture ainsi que le règlement de sécurité incendie.

Option 3 : Aménagez votre stand grâce au catalogue d'aménagements complémentaires de notre partenaire CREATIFS by GL EVENTS

Retrouvez l'ensemble des services sur le catalogue des aménagements complémentaires disponible sur votre Espace Exposant.

IMPORTANT

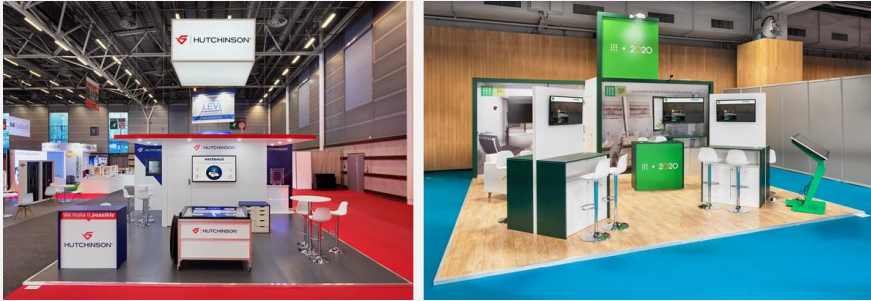
Vous devez impérativement obtenir la validation de votre projet de stand par notre prestataire ASTECH pascal.redon@astech-prod.com - Tél : +33 (0)6 83 25 95 12

- Renvoyez les formulaires obligatoires auprès de RX France et de nos prestataires (vous pouvez les retrouver sur votre Espace Exposant).
- Sur site, le chargé de sécurité contrôle la conformité des stands durant le montage. En cas de non-conformité des aménagements ou matériaux, l'exposant et son décorateur devront procéder, à leur frais, aux modifications nécessaires pour être en conformité avant le passage de la Commission de Sécurité le jour de l'ouverture du salon.

Pensez à réserver sur [Manifestation home](#)

- Votre coffret électrique
- Vos fluides (air, eau) et vos élingues si nécessaire
- Vos lignes téléphoniques, internet
- Vos places de parking

Aménagement de mon stand



Plus d'information sur
www.mystandmaker.com

Pour toute demande, contactez :
mystandmaker.france@rxglobal.com

RX France

My Stand Maker est un service interne à RX France

Notre mission

Suivre votre projet de A à Z - de la conception au montage/démontage sur salon.

Notre objectif

Maximiser la visibilité de votre marque et vous permettre d'exposer sereinement.

Notre méthode

Être à l'écoute de vos besoins, respecter votre budget, être force de propositions.

Des tarifs maîtrisés

Nous nous engageons à respecter votre budget. De plus, en tant qu'organisateur de nombreux évènements, nous avons pu passer des accords avec nos partenaires pour vous obtenir les meilleurs tarifs en garantissant un rendu optimal.

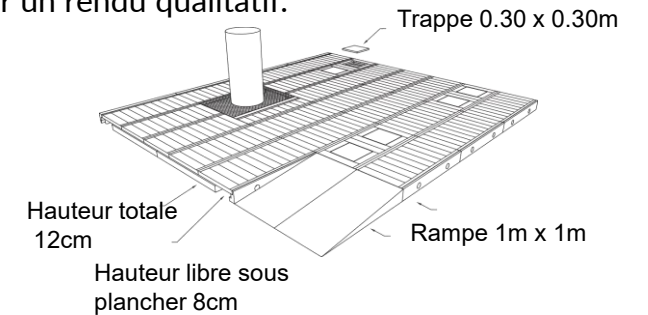
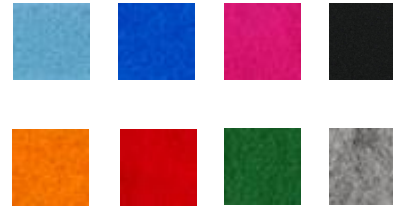


C. Aménagements complémentaires

Concevez un stand à votre image avec nos solutions d'aménagement sur catalogue. N'hésitez pas à nous contacter notre partenaire pour obtenir un devis détaillé : expoprotection@creatifs.fr

Les sols

Choisissez une moquette à vos couleurs parmi une large gamme. Nous proposons également un plancher technique pour un rendu qualitatif.



L'éclairage

Pensez à l'éclairage de votre stand : rails de spots, spots à tige, ...



Les cloisons

Choix entre deux types de cloisons : modulaire (mélaminé blanc) ou en bois avec coton au coloris de votre choix.

La signalétique

Soyez visibles et personnalisez votre stand grâce à la personnalisation de vos cloisons.

Les structures tridimensionnelles

Retrouvez cette prestation en ligne sur le site de [Kits Ponts lumières](#)



D.

Prestataires référencés 1/2

**Chargé de sécurité /
Conseiller Technique**
AFS Conseils & Sécurité
eps26@afsconseils.fr

**Chargé de sécurité /
Protection de la santé**
Cabinet DÖT
+33 (0)1 46 05 17 85
sps@d-o-t.fr

Mobilier
Camerus
+33 (0)1 57 14 25 25
EXPOPOTECTION-CAMERUS
exposant@camerus.com

Stands clé en main
Créatifs by GL (Essentiel – Easy)
expoprotection@creatifs.fr

Links Event (Identity)
identity@linkseventgroupe.com

Standing (Business)
configureur@stand-ing.com

Validation des projets de stand
ASTECH – Prod.com – Pascal REDON
+33 (0)6 83 25 95 12
pascal.redon@astech-prod.com

Parc des Expositions
(Electricité, eau, parking, Elingues,
Signalétique haute, WIFI..)
VIPARIS
+33 (0)1 40 68 16 16
Manifestation home
[Nous contacter](#)

Audiovisuel
COM LM
location-salon@comlm.fr

Manutentionnaire / transitaire
PRESTATAIRE OFFICIEL
Clasquin Fairs & Events
+33 (0)1 48 63 33 81
parisevents@clasquin.com

Décoration florale
Gally
+33 (0)1 39 63 48 33
location@gally.com

Matériel de réception
G.D.M (Grain de malice)
+33 (0)1 43 08 60 88
adv@graindemalice.net
www.graindemalice.net

Nettoyage
Millenium
+33 (0)1 60 19 72 72
stand@millenium-sas.com

Traiteur
Poirier
+33 (0)1 39 13 42 42
www.poirier.fr
info@poirier.fr

Gardiennage
GUARD' EVENTS
+33 (0)1 56 08 01 39
info@guardevents.com

Hôtesse
Mahola
+33 (0)1 70 38 28 80
commercial@mahola-hotesses.fr

Poste de police
250, rue de Vaugirard
75015 Paris
+3430 (N° non surtaxé)

D.

Prestataires référencés 2/2

Bureaux de contrôle

(cf pages 40 et 41)

ICE

Pierre BEILLE DOMECCQ

+33 (0)6 88 88 15 91

pierrebdq@gmail.com

QUALICONSULT

Didier FAIVRE

+33 (0)7 63 65 62 53

sdvam@qualiconsult.fr

SOCOTEC

Patrick PEREIRA

+33 (0)6 08 12 08 21

patrick.pereira@socotec.com

RX France

52, quai de Dion Bouton
92800 Puteaux

+33 (0)1 47 56 00 00

www.rxglobal.com